

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1139-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 22 260 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE GESTION DES ACTIFS

Je soussignée, Bernard Caouette, greffier, de la Ville de Bromont certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de :

9538

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

965

Que le nombre de demandes faites est de :

196

Que le règlement 1139-2024 est réputés(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter.

ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat

À **Bromont**

le

27 mars 2024

Signature

Greffier

Titre

Page

1

de

1